

RAPPORT DE LA COMMISSION GESTION ET FINANCE

Préavis ASIGOS n° 02-2025

Rapport de gestion du Comité de direction (Codir) pour l'année 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers intercommunaux,

La commission gestion et finance (ci-après COGEF) constituée de Aurélie Barbey, Christian Bovey, Fabien Deillon, Thierry Grandchamp (excusé les 3 premières séances) et Philippe Muggli (Président) s'est réunie les 11 et 18 mars 2025 à Castelmont pour préparer une liste de questions qui a été transmise au CODIR.

Elle s'est réunie à nouveau à Castelmont le 3 avril 2024 en présence des membres du CODIR représenté par Mesdames les Municipales Rebecca Joly (Prilly), Nathalie Schöni (Jouxtens), Jennifer Dagon (Romanel) et Messieurs les Municipaux Maurizio Mattia (Prilly), Thierry Reymond (Jouxtens), Patrick Oppiger (Romanel, excusé). Ils étaient accompagnés par Monsieur Jean-François Armand (Directeur EP) et Monsieur Sylvain Corday (Directeur EPS). La COGEF remercie ces personnes pour leurs explications et réponses à ses questions.

La commission s'est réunie à nouveau le 9 avril 2024 afin de statuer et finaliser son rapport.

1. Observations générales

Début 2024, le conseil communal de Romanel-sur-Lausanne a approuvé la vente de ses bâtiments scolaires à l'ASIGOS terminant ainsi cette reprise. Les DDP quant à eux ont également pu être finalisés, signés et enregistrés au registre foncier. Avec l'approbation par le canton des nouveaux statuts, le passage à ASIGOS+ est ainsi terminé.

Comme cela ressort des questions plus loin, l'ASIGOS fait face à un manque récurrent de salles de classe. Actuellement, il n'y en a plus de disponible. Durant l'année 2024, la COGEF a traité plusieurs préavis qui devraient à terme améliorer la situation :

- Préavis N°05-2024 Crédit d'étude préliminaire pour la réalisation d'un complexe scolaire à Romanel-sur-Lausanne aux Esserpys
- Préavis N°10-2024 Surélévation du pavillon et création de 4 classes supplémentaires sur le site de Prazqueron à Romanel-sur-Lausanne
- Préavis N°12-2024 Achat d'un pavillon provisoire préfabriqué contenant huit salles de classes ainsi que son utilisation sur 5 sites scolaires

Lors de ses précédents rapports concernant la gestion (2022 et 2023), la COGEF avait émis un certain nombre de vœux qui ont été pris en compte :

- Lors de notre séance du 3 avril, les directeurs des écoles étaient présents et ont pu apporter plusieurs détails et réponses à nos questions. Nous les en remercions ainsi que le CODIR pour l'organisation de cette séance qui a en outre permis de faire connaissance avec les nouveaux Municipaux qui le rejoignent.
- Les deux motions de Monsieur Manthey du 15 novembre 2022 ont toutes deux été traitées :
 - o Motion pour la liste des bâtiments ASIGOS+ dans le préavis n°04-2024
 - o Motion pour un règlement d'application pour la gestion des bâtiments ASIGOS+ dans le préavis n°06-2024

- Le dernier voeu qui demandait que la COGEF soit informée lors de l'ouverture de pré-études est implicitement réalisé, il n'y en a pas eu de nouvelle en 2024.

Site Internet de l'ASIGOS (Page 3, point 4)

La COGEF a pris un peu de temps pour naviguer sur le site Internet de l'ASIGOS qui a bien évolué. Outre les documents relatifs au conseil intercommunal, nous retrouvons bon nombre d'informations utiles sur le fonctionnement, les bâtiments, les contacts, ...

La COGEF suggère les évolutions suivantes :

- Mettre tous les documents à disposition dans un format PDF issu du document original (et non pas d'un scan des documents signés). Cette manière de faire permet d'améliorer la qualité/netteté tout en prenant moins de place. En outre, cela permet d'effectuer directement des recherches textuelles.
- L'ordre des dossiers (années) dans la section des PV de séance n'est pas cohérent.
- Modifier « législature 2021-2024 » par « législature 2021-2026 ».
- Ajouter les quelques préavis manquants (par exemple 04-2022 et 09-2023)

Installations sportives extérieures à Jouxtens-Mézery (Page 4, point 8)

Le conseil intercommunal a approuvé la rénovation de ces infrastructures sportives dans le préavis n°08-2024.

Le projet prévoit la mise en place d'un DDP garantissant l'usage scolaire de ces infrastructures. Ce DDP concerne les deux terrains de sport (foot et basket).

Projets et études (Page 5, point 12)

La réalisation de l'étude sur l'impact des horaires scolaires en collaboration avec l'université de Fribourg nous semble être une bonne initiative. Elle devrait permettre de répondre aux questions envoyées au CET et de prendre des décisions en conséquence.

Elle a été validée dans le budget 2025 au compte 3189.000.1030.

Collèges secondaires de l'Union (Page 6-7, point 13.8)

La COGEF s'est inquiétée ces dernières années par rapport au problème de la DIN dans le bâtiment principal. Elle a été rassurée d'apprendre que le tassement responsable des fissures n'est pas évolutif et qu'aucun mouvement significatif du bâtiment n'a été constaté.

2. Questions

En préambule, nous avons constaté que le chapitre 14 était un copier-coller de celui de l'année précédente. Nous avons demandé et reçu par la suite une version corrigée.

(Page 3, point 6) Complexe scolaire des Esserpys	
Question 1	Quelles sont les prochaines étapes pour ce projet et à quelles échéances ? Merci de nous transmettre le planning dans sa version actualisée.
Réponse CODIR	Création du Copil et du collège d'experts en fin 2024. Lancement du MEP en janvier 2025 avec résultats de clôtures en juillet 2025. Le planning devra ensuite être actualisé en fonction des résultats
Remarque COGEF	MEP = Mandat d'Etude Parallèle Le lauréat du mandat d'étude parallèle sera connu fin juin. L'avant-projet sera ensuite réalisé par ce lauréat. Des réflexions sont déjà en cours pour la suite, mais la stratégie et la gouvernance peuvent être différentes selon le gagnant.

(Page 5, point 11) Collège du Grand-Pré

Question 2	Le changement de gouvernance aura-t-il un impact sur les coûts finaux de rénovation ?
Réponse CODIR	Oui, certainement. Le coût d'un BAMO externe est plus élevé qu'un-e Chef-fe de projet interne à la Ville. Toutefois, à ce stade il est prématuré de savoir quel sera le dépassement, si dépassement il doit y avoir. De plus, ce système sera celui en place pour les projets situés sur les territoires de Jouxtens-Mézery et de Romanel-sur-Lausanne qui n'ont pas de chef-fe de projet.
Remarque COGEF	Selon les estimations données lors des échanges, cela représente un surplus de CHF 200'000.- (Soit moins de 1% du montant des travaux)

(Page 5, point 13.2) Collège du Centre

Question 3	Lors de la visite des bâtiments à fin 2023, la COGEF avait été informée d'un problème avec la conduite d'arrivée d'eau qui devait être remplacée. Ces travaux nécessitaient d'ouvrir à l'extérieur sur une longue zone. (<i>Voir annexe 1 du rapport de la COGEF sur le préavis 08-2023</i>) Est-ce que ces travaux ont pu être effectués ? Si non, cela est-il toujours prévu ?
Réponse CODIR	Pour des questions de ressources internes et de répartition du travail, nous avons réaffecté cette affaire fin 2024 à un nouveau chef de projet. Cet assainissement est donc prévu d'être effectué au cours de cette année 2025, à ce jour planifié au cours des premières semaines des vacances d'été.
Remarque COGEF	Ces travaux seront financés par le crédit cadre approuvé dans le préavis n°01-2025 lors du dernier conseil intercommunal.

(Page 6, point 13.7) Collège secondaire du Grand-Pré

Question 4	Après les nombreux problèmes rencontrés ces dernières années sur le réseau d'eau, quelle est la situation actuelle ? <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce qu'il y a des contrôles réguliers ? - Est-ce que des interventions ponctuelles sont nécessaires ? - ...
Réponse CODIR	Le préavis ASIGOS n°03-2022 couvre cette problématique. Des contrôles réguliers en laboratoire sont organisés et suivis en cas de dépassement des normes sanitaires d'interventions ponctuelles par rinçages à grande eau. Cependant le préavis couvrait des interventions jusqu'à fin 2023. En l'état actuel de la planification, ces contrôles et interventions devront se prolonger jusqu'à mi-2027. Un préavis complémentaire sera donc présenté à terme pour couvrir le différentiel. Toutefois, les travaux dans le cadre de la rénovation générale du Grand Pré devraient régler le problème, en tous les cas une piste sérieuse a été mise à jour par les ingénieurs CVS.
Remarque COGEF	Le problème serait en lien avec l'eau des douches des vestiaires. Le réseau d'eau des vestiaires sera refait (ce qui n'était pas prévu initialement). Cela devrait résoudre le problème à terme.

Question 5	<p>Combien y avait-il de classes ouvertes à la rentrée d'aout 2023 ? Est-ce que l'association aurait néanmoins la capacité d'ouvrir une classe supplémentaire en cas d'affluence rapide sur une année en particulier ?</p>
Réponse CODIR	<p>Primaire : N° de classes : 57 classes Capacité d'ouvrir une classe supplémentaire en cas d'affluence rapide sur une année en particulier : Non. Trop compliqué. On mettrait des mesures de soutien en place.</p> <p>Secondaire : N° de classes : 51 classes en tout dont 18 au Grand-Pré. Capacité d'ouvrir une classe supplémentaire en cas d'affluence rapide sur une année en particulier : Actuellement le Grand-Pré est complet. En 2023 nous avions encore une salle de dégagement possible. La planification régionale a besoin que le bâtiment de Romanel soit construit pour soulager le Grand-Pré. Nous n'avons plus de marge pour une ouverture de classe. En cours d'année ou pour l'année scolaire suivante. Au collège de l'Union, en 2023, il restait une possibilité d'ouverture d'une classe. Aujourd'hui, c'est complet</p>
Remarque COGEF	<p>Il n'y a en principe jamais d'ouverture de classe en cours d'années. En cas d'arrivée de nouveaux élèves, ils sont répartis dans les différentes classes. Des dérogations au nombre d'élèves par classe sont autorisées en cours d'année.</p> <p>Ces normes sont pour rappel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18-20 élèves par classe pour les 1P-8P - 18-20 élèves par classe pour les 8S-11S en VG - 22-24 élèves par classe pour les 8S-11S en VP - https://www.edk.ch/fr/systeme-educatif/organisation/enquete-aupres-des-cantons/A3-effectifs-des-classes <p>Pour faire face au manque de salles, au Grand-Pré, deux classes normalement scindées seront mises ensemble l'année prochaine. Les salles de dégagement seront utilisées au maximum pour limiter cet impact.</p> <p>Des réflexions sont en cours pour l'utilisation des pavillons provisoires que nous avons achetés pour pouvoir accueillir tout le monde. Il reste à trouver un emplacement. Il y aura particulièrement des difficultés entre 2027 et 2029. Les travaux du Grand-Pré seront heureusement terminés, permettant justement de réutiliser les pavillons provisoires.</p> <p>A l'Union, une possibilité serait de ne pas accepter autant de classes de raccordement. Il est à noter que nous recevons CHF 4'000.- par élève extérieur que nous accueillons dans ces classes. A l'inverse, nous devrions payer la même somme pour envoyer nos élèves dans d'autres communes.</p> <p>Pour faire face à l'arrivée de nombreux élèves à Romanel, du mobilier supplémentaire a dû être acheté permettant d'accueil jusqu'à 26 élèves par salle, sachant que dans ce cas la classe est scindée en deux pour un certain nombre de périodes de soutien par semaine.</p>

Question 6	<p>L'année dernière déjà la COGEF s'interrogeait sur les priorités pour la mise à disposition des équipements sportifs de l'Arena, en particulier de la patinoire. Nous avons alors appris qu'elle est partagée entre plusieurs communes et clubs d'activités sur glace et qu'il n'y a pas de taux d'utilisation garanti.</p> <p>L'utilisation de la patinoire devait pouvoir être maintenue, mais sans savoir dans quelle mesure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que la situation a évolué de manière satisfaisante ? <p>Avec les réflexions actuelles sur la piscine de Fontadel, est-ce que celle de l'Arena permettrait d'assurer les cours actuellement donnés à Fontadel ?</p>
Réponse CODIR	<p>Pour la patinoire : avec l'appui de Mme Joly, nous avons réussi à entretenir d'excellentes relations avec les responsables de la location de la patinoire. Même si les procédures de locations sont plus longues et complexes, nous arrivons à pouvoir bénéficier de la glace pour nos 2 activités régulières (sport du jeudi pour les 11èmes et après-midis sportifs pour l'ensemble des autres classes). S'il reste des plages libres, les enseignant-e-s peuvent en profiter en utilisant la plateforme de location. Je qualifie donc la situation de satisfaisante.</p> <p>Pour la piscine : il faut différencier plusieurs choses. Pour le moment, la piscine de Fontadel fonctionne comme une 4^e salle de sport. Elle est donc extrêmement utilisée pour donner un cours de piscine en lieu et place d'un cours de sport en salle pour la 3^e heure de sport des 7P et 8P. Or, cela n'est pas obligatoire. La piscine de Fontadel est également utilisée pour les cours de natation obligatoire pour les plus petits. Ce sont ces cours obligatoires qui pourront être donnés à la Vaudoise Aréna. Actuellement, nous n'en avons pas besoin, mais des discussions devront avoir lieu avec la Vaudoise Aréna pour assurer une réservation optimale de la piscine scolaire.</p>
Remarque COGEF	<p>Il y a eu passablement de difficultés au début avec la gestion de la nouvelle patinoire. Auparavant, une plage fixe le jeudi nous était réservée, ce qui n'est plus possible.</p> <p>Les échanges qui ont eu lieu ont permis d'obtenir un accès aux réservations 3 semaines en avance ce qui permet aux enseignants de procéder aux réservations nécessaires.</p> <p>Il faut veiller aux relations, garder le contact afin de pouvoir conserver ce privilège qui a été obtenu mais n'a pas été protocolé.</p> <p>Pour ce qui concerne la natation, utiliser autant la piscine de la Vaudoise Aréna que celle de Fontadel ne sera pas possible. Le troisième cours de gym des 7-8 est en piscine, mais c'est du bonus. Seule l'accoutumance à l'eau est obligatoire. Cela représente 24 heures en tout.</p> <p>Actuellement, c'est compliqué à la Vaudoise Aréna, car cela n'a pas été organisé. Les différentes années arrivent en même temps ce qui ne permet pas de régler le fond de manière adéquate pour tout le monde. Il semble qu'aucune commune n'ait fait les démarches pour optimiser les accès à la piscine.</p> <p>La piscine scolaire de la Vaudoise Aréna est gratuite jusqu'à la 6P. Le bassin est suffisant pour accueillir 2 classes, mais il faut pour cela que les enfants aient plus ou moins le même âge.</p> <p>Certaines piscines des alentours (Montchoisi, Mont-Repos) étaient</p>

	<p>fermées et les élèves concernés se sont donc rabattus sur la Vaudoise Aréna. Ces piscines étant à nouveau disponibles, la situation devrait s'améliorer.</p> <p>Pour que les cours de natation soient utiles, il faut prévoir au moins deux périodes successives. Sans cela, trop de temps est perdu dans les trajets.</p> <p>Est-ce que l'on pourrait faire ces cours à la piscine de la Fleur de Lys ?</p> <p>La période d'ouverture est trop courte (mai-septembre) d'autant plus si l'on tient compte des autres activités extérieures et des potentiels problèmes liés à la météo.</p> <p>Et pour Romanel ?</p> <p>Les cours d'accoutumances à l'eau sont donnés à la piscine de Vernand. Bien que très occupée, elle permet actuellement d'accueillir tous les élèves.</p>
--	---

3. Questions générales

Gouvernance / Contrôle interne

Pouvez-vous nous expliquer quelles sont les règles au niveau du CODIR et du personnel de l'ASIGOS (Gouvernance/Règlement/Contrôle interne)

Actuellement, le Codir n'a pas de règlement interne à l'image de celui d'une municipalité. Le besoin ne s'en est jamais vraiment fait sentir. Cela est cependant sur la table du Codir, lorsque nous auront un peu de temps.

Pour le personnel, nous rappelons que l'Asigos n'a pas de personnel propre. C'est les communes de Jouxtens-Mézery et de Prilly qui ont engagé les personnes travaillant actuellement uniquement pour l'Asigos ainsi que tout le personnel d'entretien et de gestion de projet. Le règlement du personnel est ainsi celui de ces communes. Les supérieurs hiérarchiques de ce personnel se répartissent au sein du Codir.

Pour le contrôle interne, la Ville de Prilly n'a pas formalisé son système mais toutes les factures ont un système de 4 voire 6 yeux. Cela permet de vérifier la validité d'un paiement, l'exactitude de son montant et de son destinataire. Cela se fait par le logiciel de gestion de la bourse communale qui est commun aux trois communes et utilisé par tous les protagonistes de l'Asigos.

C'est le prochain grand chantier du CODIR. Cela sera pris en charge lors de la prochaine législature.

Pour le moment, les employés sont encore tous engagés par les communes et donc dans une hiérarchie communale.

Ce n'est pas une situation optimale et à terme avec l'engagement de personnel purement scolaire comme à Romanel, cela ne sera plus tenable.

Sur le plan financier, par exemple, ce qui est imputé à Romanel est validé par Jennifer Dagon. Il y a dans tous les cas plusieurs validations.

Pour les heures c'est géré par les RH de chaque commune et refacturé à l'ASIGOS par la bourse de Prilly.

Il y a un SCI qui existe mais n'est pas documenté formellement. La révision de la loi sur les communes semble inclure cette thématique.

Relevé des heures en général

Pouvez-vous nous montrer en détail le fonctionnement du relevé d'heure, l'organisation, la répartition entre communal et intercommunal. La réponse sera probablement différente selon les communes.

Pour Jouxtens-Mézery : un pourcentage du salaire de l'intendant est refacturé en fonction des heures effectuées, ce qui correspond à 48% du temps de travail de ce collaborateur.

Pour Romanel-sur-Lausanne : Dans le compte 5180.3185.070 figure la part de nos concierges pour l'entretien des bâtiments scolaires. La clé de répartition a été définie en fonction des surfaces à entretenir, en différenciant celles à charge de la commune de celles à charge de l'Asigos. Pour l'Asigos, nous avons un agent d'exploitation à 77% (1'662 heures, y compris les vacances) et un second à 62% (1'338 heures, vacances comprises). Le calcul est basé sur le règlement communal, qui tient compte de 41h50 par semaine.

Pour Prilly : Les premières années nous avons mis en place un tableau avec saisie des heures par collaborateur ce qui nous a permis de nous donner une image assez précise mais avec des oubliés de certains collaborateurs qui ont dû être corrigés-complétés en fin d'année par le chef de service.

Dès 2024, l'évaluation est faite directement par le CDS en fonction de cet historique et en fonction des affaires attribuées à chacun au cours de l'année. A ce jour l'activité du service de façon globale pour les besoins de l'ASIGOS est de plus de 50%. Le projet sur préavis du Grand-Pré est facturé à part étant donné que le préavis intègre le coût des heures dédiées par le service.

Les forfaits ne sont actuellement pas recalculés, probablement à la faveur de l'ASIGOS.
La saisie des heures en revanche continue d'être effectuée.

Merci de nous fournir le décompte détaillé des heures facturées à l'ASIGOS par les trois communes.

[Voir annexe 1.](#)

L'annexe 1 présente les calculs des honoraires pour les différentes communes. Certains de ces honoraires sont forfaitaires, d'autres sont basés sur des heures effectives. Un certain nombre concerne des prestations diverses (par exemple, téléphonie, papier). Le document présentait les différents cas, les factures associées, des relevés d'heures, ...

Loyer

Comment sont fixés les loyers ?

[Ils ont été repris des comptes 2022 des communes \(imputations internes\), soit le dernier exercice avant l'intégration des bâtiments primaires dans l'Asigos.](#)

Sont-ils réévalués et si oui, à quelle fréquence ?

Un travail est en cours au sein du Codir pour réévaluer ces loyers mais également pour fixer des règles uniformes pour leur fixation aujourd'hui et à l'avenir. Le résultat de ce travail pourra vraisemblablement être présenté en 2025, mais dans une échéance qui n'est pas encore connue.

C'est un sujet pour la séance au vert de cette année :

- Revoir les loyers
- Définir des règles équitables qui pourront être appliquées partout.

4. Observations et souhaits

La COGEF relève encore une fois la très bonne collaboration qu'elle a pu entretenir avec le CODIR et se réjouit des nombreux projets initiés durant l'année 2024 qui permettront d'accueillir dignement les élèves. Elle espère néanmoins qu'il n'y aura pas de dépassement.

La COGEF souhaite être informée de l'avancement du projet de révision des loyers.

Elle réitere ici les observations faites sur le site internet :

- Mettre tous les documents à disposition dans un format PDF issu du document original (et non pas d'un scan des documents signés). Cette manière de faire permet d'améliorer la qualité/netteté tout en prenant moins de place. En outre, cela permet d'effectuer directement des recherches textuelles.
- L'ordre des dossiers (années) dans la section des PV de séance n'est pas cohérent.
- Modifier « législature 2021-2024 » par « législature 2021-2026 ».
- Ajouter les quelques préavis manquants (par exemple 04-2022 et 09-2023)

La COGEF souhaite pérenniser les points suivants :

- Que les directeurs soient présents lors des séances COGEF/CODIR concernant les comptes et le budget
- Être prévenue lors de l'ouverture d'un compte pour crédit de pré-étude

5. Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COGEF accepte à l'unanimité le préavis n°02-2025 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Intercommunal de l'ASIGOS de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- vu le préavis No 2 – 2025 adopté par le Comité de direction le février 2025;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- **d'adopter le rapport de gestion du Comité de direction pour l'année 2024.**

Prilly, le 9 avril 2025

Le rapporteur :

Christian Bovey

Les autres membres :

Philippe Muggli
Président

Aurélie Barbey

Fabien Deillon

Thierry Grandchamp